

le Gouvernement a-t-il donnée jusqu'à date à ce corps de volontaires? Quel assistance le Gouvernement se propose-t-il d'accorder pour lui permettre de contribuer efficacement à la défense de l'île Vancouver? Il peut sembler étrange que je n'aie mentionné qu'un côté de Vancouver. Il n'y a pas à craindre pour l'autre. Les Japonais n'y passeront jamais. Nous nous efforçons de créer un corps de défense. Je vois l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) qui sourit.

M. GREEN: J'espère que l'honorable député à raison.

M. MAYHEW: On devrait leur fournir un certain encouragement, je crois. Nous avons, en outre, une situation plus grave que toute autre chose, et c'est le danger d'incendie forestier. Si l'ennemi se présente, il peut survoler l'île du nord au sud, laisser tomber des feuilles volantes, et allumer des feux partout dans l'île. Il nous faudrait plus de monde que n'en compte notre effectif pour combattre un tel incendie, sans mentionner la défense de l'île même. Il n'existe qu'une autre source de capital humain; je veux dire les civils ordinaires, et l'on devrait faire quelque chose à ce sujet avant que la situation ne soit désespérée; il faut songer non seulement à ce qui peut se produire mais à ce qui se produira probablement. A mon avis, on devrait appeler tous les hommes de l'île Vancouver, ou du moins, tous devraient être prêts à combattre les incendies. C'est là ce que je propose au Gouvernement ou à ceux qui sont chargés de cette responsabilité. Là encore il y a danger que personne ne sache qui doit assumer la responsabilité en cas de besoin. Nous avons des incendies forestiers chaque année, en nombre plus ou moins grand, mais si nous avions un incendie aussi vaste que celui que pourrait causer l'ennemi, il faudrait jusqu'au dernier homme pour le combattre. Quelqu'un devrait pouvoir dire: "Vos établissements sont fermés; vous devez protéger ceci ou cela, mais tous les autres doivent aller combattre l'incendie forestier. Il y a tel moyen de transport et le matériel nécessaire pour ceux qui doivent combattre les flammes." Qui se chargera de diriger les autres? Qui donnera les instructions nécessaires? Qui verra aux vivres? Nous n'avons pas de cuisine de campagne. Nous n'avons pas un nombre suffisant d'ambulances. Bien des choses réclament notre attention; il faudrait tout organiser maintenant. Si le Gouvernement n'assume pas cette responsabilité, quelqu'un devrait en être chargé. Quand un incendie forestier éclate, le gouvernement provincial a le droit d'appeler tous les hommes pour le combattre, mais le gouvernement provincial

assumera-t-il cette responsabilité si l'incendie est allumé par l'ennemi? Si j'appelle l'attention des honorables députés sur ces points, c'est moins pour alarmer la population que pour souligner le besoin de se préparer à toute éventualité, sans attendre pour cela le moment même de l'action. Nous ne devrions pas prendre l'attitude suivante: "Vous d'abord, mon cher Alphonse; après vous, mon cher Gaston." Quelqu'un doit immédiatement assumer la responsabilité des dispositions qui s'imposent, car qui peut prédire que rien ne se produira? Un peu d'assurance sur ce point soulagerait considérablement la population insulaire.

L'hon. M. STIRLING: L'honorable député considère-t-il cela comme une menace de quatre mois, juin, juillet, août et septembre?

M. MAYHEW: Oui, juin, juillet, août et septembre.

L'hon. M. STIRLING: Une menace de quatre mois?

M. MAYHEW: Oui.

M. POULIOT: Le ministre aurait-il des renseignements à communiquer sur le soldat numéro E-615180, qui a obtenu du ministère des Services nationaux de guerre un congé de six mois à compter du mois d'avril, qui n'en n'a jamais été averti et qu'on a envoyé, au lieu de cela, à Nanaïmo (C.B.)?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas le dernier rapport; je constate que le soldat a obtenu sa recommandation pour sursis, que le quartier général de la Défense nationale a approuvé ce sursis, que l'approbation a été envoyée au district, et que le jeune homme faisait partie d'une unité qui, si j'ai bonne mémoire, a été placée en service dans l'Ouest. Le soldat s'est rendu dans l'Ouest avec son unité, mais il s'est commis quelque erreur, que je fais examiner. La recommandation n'a pas été retardée; elle a été acceptée telle quelle.

M. POULIOT: Maintenant, monsieur le président. . .

L'hon. M. RALSTON: Si on veut bien me le permettre, je donnerai, dès maintenant, tous les renseignements qui me viennent à la mémoire et je devrai probablement vous dire demain tout ce qui est arrivé.

Je veux maintenant passer à un ou deux autres points, si l'honorable député me le permet. Je veux vider deux questions que l'honorable député de Hastings-Peterborough a soulevées. L'une se rapportait à la solde et aux allocations. Il m'a demandé sur quoi on s'était fondé pour établir la solde à \$1.30 actuellement, alors qu'elle n'était que de \$1.10 à la dernière guerre. Je regrette de ne pouvoir